



L'EXCÈS DE LUMIÈRE EST UNE POLLUTION RÉVERSIBLE

EN FRANCE



11 MILLIONS
de lampadaires



3,5 MILLIONS
d'enseignes lumineuses

L'ÉCLAIRAGE PUBLIC REPRÉSENTE

41%

de la
consommation
d'électricité
des communes !

2
MRD €

de coût annuel
Source ANPCEN

LA POLLUTION LUMINEUSE...

PERTURBE LES ÉCOSYSTÈMES MARINS

Jusqu'à 200 mètres
sous l'océan

EST UNE CAUSE MAJEURE DE DISPARITION DES INSECTES

Au même titre
que les insecticides



**AUGMENTE
CHAQUE ANNÉE**
en Amérique du Nord
et en Europe

+6%



LA PERTURBATION DE NOTRE HORLOGE BIOLOGIQUE...

...causée par la lumière bleue des LED le soir ou la nuit est avérée. Conséquences possibles : risques accru de cancer, stress, obésité, dépression...

Source ANSES avril 2019

MENACE LA POLLINISATION

62%

de visites de pollinisateurs en moins dans les prairies soumises à la pollution lumineuse

NOUS POUVONS AGIR !

12 000

communes éteignent déjà leurs éclairages publics la nuit dont Tramayes, Mérignac, Pessac...

Des études montrent qu'il n'y a pas plus d'accidents de la route sans éclairage, ni de délits.

75%

des français estiment que la pollution lumineuse n'est pas assez prise en compte par rapport aux autres pollutions.

Sondage de l'ANPCEN 2018.



L'ARRÊTÉ DU 27 DÉCEMBRE

relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses réglemente les horaires de certains types d'éclairages.

IL FAUT ALLER PLUS LOIN

La Convention Citoyenne pour le Climat a proposé des mesures plus ambitieuses :



extinction des vitrines des magasins dès leur fermeture



extinction des éclairage public hors agglomération dense



LES MAIRES

n'ont pas l'obligation d'éclairer leur commune, ils peuvent demander une extinction des lumières



LES PRÉFETS

peuvent prendre des dispositions plus restrictives

